

Vous avez dit psy ?

Comment choisir le vôtre ?



Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises raisons pour consulter un psy. **Difficultés personnelles, épreuve à traverser ou décision à prendre** : toutes ces motivations et beaucoup d'autres sont valables et légitimes.



Le (pédo)psychiatre

- **Médecin** spécialisé en psychiatrie (bac +10).
- En tant que médecin, il est le seul à pouvoir **prescrire des médicaments** pour traiter les maladies mentales et les troubles psychiques.
- Coût : consultations **remboursées par la Sécurité sociale** (se renseigner sur les tarifs pratiqués avant la consultation)
- Nombre en France : 15560



Le psychologue

- **Universitaire** diplômé au minimum d'un master en psychologie (bac +5).
- Prend en charge des personnes présentant des difficultés personnelles ou psychiques.
- Coûts : tarifs libres en libéral. Les consultations dans les centres médico-psychologiques reconnus par la Sécurité sociale sont remboursées ainsi que les psychologues référencés sur le dispositif « monpsy.sante.gouv.fr ».
- Nombre en France : 78197



Le psychanalyste

- **Aucun diplôme reconnu par l'Etat.** Pour devenir psychanalyste certifié, il faut avoir suivi soi-même une cure analytique et **appartenir à une [association officielle](#)**. Il s'agit le plus souvent d'un psychiatre ou d'un psychologue.
- Utilise pour soigner une des approches en psychothérapie : la psychanalyse
- Coût : **tarifs libres**, consultations non remboursées sauf si le psychanalyste est aussi psychiatre (se renseigner sur les tarifs pratiqués avant la consultation).
- Nombre en France : 6000



Le psychothérapeute

- Formation en psychopathologie **agrée par l'Etat** ou justifier d'**au moins cinq ans de pratique** avant mai 2010.
- Patient suivi tout au long de sa psychothérapie. Il existe de nombreux types de psychothérapies et donc différents thérapeutes. Il est recommandé de **choisir un psychothérapeute auprès de son médecin traitant** et de s'être renseigné sur la technique proposée par la thérapie.
- Coût : **tarifs libres**, consultations le plus souvent non remboursées par la Sécurité sociale sauf (se renseigner sur les tarifs pratiqués avant la consultation)
- Nombre en France : 10 000